



Féchy, le 18 janvier 2012

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 1/2012 RELATIF À
LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIDERE

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Charles-Henri THURIN président, Mme Janine LIECHTI, MM. Arnaud JAGGI et Yvan GUILLEMIN, membres, et M. Mathieu BARBAY, rapporteur, s'est réunie le lundi 16 janvier 2012 afin d'étudier ce préavis. Mme Esther GAILLARD et MM. Albert CAILLAT, Marc DAHLGREN et Julien GAILLARD étaient excusés.

M. Francis LIARD, syndic, Mme Katyla LABHARD et M. Marc MORANDI, municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre à nos questions.

Même pour une commune viticole, l'approvisionnement en eau potable est un élément extrêmement important, où il sera difficile de faire cavalier seul dans les années futures, surtout en ne possédant ni sources, ni pompage au lac. L'approche globale proposée par le SIDERE nous semble rationnelle et les couts pour répondre aux nombreuses exigences légales et techniques ainsi qu'à l'évolution démographique seront forcément moindres que dans une solution autonome.

Les réseaux d'eau des différentes communes membres du futur SIDERE n'étant pas tous de la même qualité et ancienneté, il est nécessaire de procéder à une mise à niveau des valeurs de ces réseaux. Féchy fait actuellement partie du SIDEP et son réseau est en bon état par rapport aux autres. Un montant sera en conséquence versé à notre commune via le SIDEP. Ce montant, contrairement à ce qui est indiqué dans la conclusion du préavis, sera calculé

au 31 décembre 2012, et tiendra compte des travaux effectués en 2012, ainsi que des emprunts éventuels du SIDEP.

À l'étude de ce préavis, nous avons remarqué que plusieurs inconnues subsistaient encore au niveau des couts futurs facturés aux habitants pour leur consommation d'eau. Le prix du m³ semble fixé à CHF 1.20 contre CHF 0.70 actuellement, mais nous n'avons pas eu d'informations sur, par exemple, la taxe fixe annuelle, ou la facturation des prises d'eau situées dans les vignes.

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN propose au Conseil général :

- d'accepter l'entier des statuts du SIDERE et pas seulement leurs modifications, puisque nous ne faisons actuellement pas partie du SIDERE ;
- d'accepter de procéder à la mise à l'équilibre des valeurs des réseaux communaux, et de recevoir de ce fait un montant qui sera déterminé au 31 décembre 2012.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

